

Directives CH relatives au mandat de prélèvement SEPA interentreprises

**Valable à partir du 1^{er} février 2014
(version 1.6)**

Table des matières

1.	Introduction.....	2
2.	Le mandat de prélèvement SEPA interentreprises	3
3.	Le mandat de prélèvement SEPA interentreprises – traductions dans les langues européennes	4
4.	Les exigences relatives au mandat de prélèvement SEPA interentreprises	5
4.1	Identifiant du créancier (Creditor Identifier)	6
4.2	Référence du mandat	6
5.	Les formes standard et combinée du mandat de prélèvement SEPA interentreprises	6
6.	L'utilisation du logo SEPA.....	7
7.	Les noms de champ dans le mandat de prélèvement SEPA interentreprises	8
8.	Modèles pour la mise en page du mandat de prélèvement SEPA interentreprises	9
8.1	La forme standard du modèle de prélèvement SEPA interentreprises	9
8.1.1	Prélèvement SEPA interentreprises répétitif (français)	9
8.1.2	Prélèvement SEPA interentreprises ponctuel (français)	10
8.1.3	Prélèvement SEPA interentreprises répétitif, en 4 langues et avec logo SEPA	11
8.1.4	Prélèvement SEPA interentreprises répétitif (italien)	12
8.1.5	Prélèvement SEPA interentreprises répétitif (français)	13
8.2	La forme combinée du mandat de prélèvement SEPA interentreprises	14
8.2.1	Prélèvement SEPA interentreprises répétitif où le mandat fait partie du contrat (éditeur de presse) ...	14

1. Introduction

Le présent document expose les directives pour le mandat de prélèvement SEPA interentreprises. Cette description se base sur le SEPA Business-to-Business Direct Debit Scheme Rulebook actuel, lequel est publié sur le site Internet de l'European Payments Council:

[http://www.europeanpaymentscouncil.eu/content.cfm?page=sepa_business_to_business_direct_debit_\(b2b_sdd\)](http://www.europeanpaymentscouncil.eu/content.cfm?page=sepa_business_to_business_direct_debit_(b2b_sdd))

Ces directives ne visent pas la mise en page du mandat de prélèvement SEPA interentreprises, mais uniquement son contenu.

3. Le mandat de prélèvement SEPA interentreprises – traductions dans les langues européennes

Le mandat de prélèvement SEPA interentreprises a été traduit dans les langues européennes. Chaque pays a déterminé les langues nationales à utiliser pour le mandat. En Suisse, ce sont par exemple les trois langues nationales suivantes: l'allemand, le français et l'italien. Pour chaque pays/langue, il existe un document de traduction, lequel indique, pour chaque numéro de ligne dans le mandat, le texte en anglais ainsi que le texte traduit. Les traductions visent à assurer que seulement des textes autorisés soient utilisés pour l'établissement des mandats afin que le débiteur reçoive le texte du mandat dans sa langue nationale.

Une traduction allemande spécifique a été définie pour la Suisse qui ne se différencie par de la traduction allemande par ex. de l'Allemagne du point de vue de la forme mais pas du fond. Toutes les versions en allemand peuvent être utilisées pour les débiteurs de l'espace germanophone, dans la mesure où le texte en question est publié sur le site Internet EPC (voir ci-dessous). Il n'est par ex. pas impératif d'avoir recours, pour un débiteur en Allemagne, au texte publié pour l'Allemagne, cela peut très bien être le texte allemand défini pour la Suisse.

Les noms de champ doivent être indiqués dans une ou plusieurs langues nationales du débiteur ainsi qu'en anglais, si le créancier n'est pas en mesure de déterminer de manière concluante la langue du débiteur. Le cas échéant, il convient d'imprimer, au verso du mandat, le même mandat dans une autre langue.

Le texte du mandat de prélèvement SEPA interentreprises est disponible dans les différentes langues et pour les différents pays sur le site Internet suivant:

www.europeanpaymentscouncil.eu/content.cfm?page=sepa_b2b_dd_mandate_translations

The screenshot shows the EPC website interface. At the top, there is a navigation menu with links for 'ABOUT EPC', 'ABOUT SEPA', 'SEPA CUSTOMERS', 'SEPA CREDIT TRANSFER', 'SEPA DIRECT DEBIT', and 'SEPA'. Below the menu, the main heading is 'SEPA B2B DD Mandate Translations'. The text explains that SEPA B2B Direct Debit (SDD) mandate texts are being translated into all community languages and are subject to local legal checks. It states that 24 completed translations have been received and are available for download from the table below. The objective is to ensure that only approved texts are used from one authorized source.

Country	Language(s)
Austria	see German
Belgium	Flemish French German
Bulgaria	Bulgarian
Czech Republic	Czech
Cyprus	see Greek see English
Denmark	Danish
Estonia	Estonian
Finland	Finnish Swedish
France	French
Germany	German
Greece	Greek
Hungary	Hungarian
Ireland	see English
Italy	Italian
Latvia	Latvian
Liechtenstein	see German
Lithuania	Lithuanian
Luxembourg	see French See German
Malta	Maltese
Monaco	see French
Netherlands	Dutch
Norway	Norwegian
Poland	Polish
Portugal	Portuguese
Romania	Romanian
Slovakia	Slovakian
Slovenia	Slovenian
Spain	Spanish
Spain	Basque Catalan Galician
Sweden	Swedish
Switzerland	see French German see Italian
UK	English

Vous trouverez au chapitre 8 des modèles de mandats de prélèvements SEPA interentreprises.

4. Les exigences relatives au mandat de prélèvement SEPA interentreprises

Un mandat de prélèvement SEPA doit être signé par le débiteur. En vue du prélèvement, le créancier doit convertir les données du mandat sous forme électronique. Ces données du mandat doivent être communiquées par le créancier à chaque prélèvement.

Le mandat signé, un mandat modifié ainsi que l'ensemble des documents et informations concernant une révocation, une résiliation ou une expiration du mandat correspondant doivent être conservés soit sous forme papier (l'original) soit sous forme électronique par le créancier en personne ou un tiers.

Le mandat doit comporter au moins les champs obligatoires, suivis d'espaces vides, dans lesquels il s'agit d'indiquer les informations demandées. Le titre du mandat doit impérativement être «Mandat de prélèvement SEPA interentreprises». Les directives relatives au mandat ne concernent ni la police ni les couleurs utilisées. Toutefois, le créancier doit assurer que tous les noms de champ sont bien lisibles. Des accords supplémentaires, qui existent éventuellement entre le créancier et le débiteur, ne peuvent pas être indiqués dans les lignes 1 à 20 (voir fig. 1). Les indications relatives au créancier ainsi que le mode de paiement (paiement ponctuel ou répétitif) peuvent être pré-imprimés.

Étant donné l'absence du droit de rétraction dans le prélèvement SEPA, l'établissement financier du débiteur est tenu de vérifier avant chaque débit que le mandat du créancier soit autorisé. C'est la raison pour laquelle les établissements financiers exigent en règle générale de la part du créancier une copie du mandat de prélèvement SEPA interentreprises. Afin de ne pas oublier ceci, il faudrait qu'une remarque figure dans le paragraphe des options (voir l'exemple sous l'alinéa 8.2.1).

Dans le mandat de prélèvement SEPA interentreprises, l'autorisation de prélèvement et de débit doit impérativement être actuellement exprimée dans les termes juridiques suivants. Le texte d'autorisation a été adapté à la version 1.6 de la présente directive, un mandat comportant le texte d'autorisation avant la modification reste cependant valable.

Texte d'autorisation conformément aux directives CH version 1.6:

En signant ce mandat, vous autorisez d'un côté [nom du créancier] à envoyer des instructions à votre établissement financier pour débiter votre compte au moyen d'un prélèvement, et de l'autre votre établissement financier à débiter votre compte conformément aux instructions de [nom du créancier].

Ce mandat est réservé uniquement aux prélèvements interentreprises. Vous n'êtes pas en droit de demander à votre établissement financier le remboursement de la somme débitée. Vous êtes cependant habilité à demander à votre établissement financier de ne pas débiter votre compte jusqu'au jour de l'échéance du paiement.

Ancien texte d'autorisation conformément aux directives CH version 1.5:

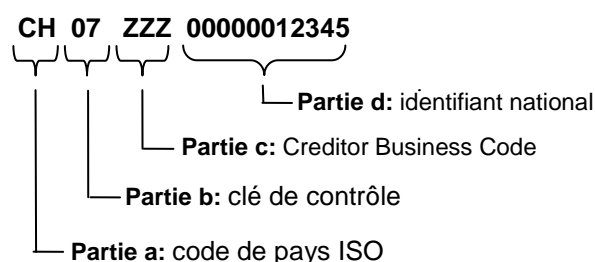
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) [Nom du créancier] à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de [Nom du créancier].

Ce mandat est dédié aux prélèvements SEPA interentreprises. Vous n'êtes pas en droit de demander à votre banque le remboursement d'un prélèvement SEPA interentreprises une fois que le montant est débité de votre compte. Vous pouvez cependant demander à votre banque de ne pas débiter votre compte jusqu'au jour de l'échéance.

Le créancier peut compléter les paragraphes optionnels «Veuillez retourner ce formulaire à», «Zone réservée à l'usage exclusif du créancier» et «Nom du et logo du créancier». Ces informations ou instructions pour le créancier doivent figurer sur la même page que la signature. Le verso du mandat ne doit pas contenir d'accords ou d'informations qui pourraient être perçus par le créancier comme partie intégrante du mandat. Le paragraphe «Zone réservée à l'usage exclusif du créancier» ne doit être rempli qu'après avoir reçu le mandat signé par le débiteur.

4.1 Identifiant du créancier (Creditor Identifier)

En Suisse, l'identifiant est conçu de la manière suivante:



L'identifiant du créancier est nécessaire pour obtenir des mandats de prélèvements SEPA et recouvrer des prélèvements SEPA. Il identifie clairement le créancier et peut être utilisée dans tout l'espace SEPA auprès de l'ensemble des établissements financiers acceptant les prélèvements SEPA. Le même identifiant peut servir aussi bien aux prélèvements SEPA de base qu'aux prélèvements SEPA interentreprises.

La demande d'obtention d'un identifiant s'effectue uniquement par le biais de l'établissement financier du créancier et est adressée à l'organisme adjudicateur central de SIX Interbank Clearing.

Un identifiant est attribué à chaque créancier et contient le «Creditor Business Code» ZZZ (partie c). Le «Creditor Business Code» offre en plus la possibilité au créancier de définir divers secteurs d'activité dans sa propre maison (créancier et adresse identiques). Ce code n'a pas d'importance pour l'univocité de l'identifiant.

En cas de modifications (par ex. changement de nom, nouvelle forme juridique, etc.), il n'est pas nécessaire de demander un nouvel identifiant. Cela vaut également pour les changements d'adresse (par ex. de rue) et de coordonnées bancaires. Le créancier doit cependant pouvoir prouver, sur demande de son établissement financier, que son identité ait été conservée en dépit des modifications.

En cas de cessation de toute une activité à une nouvelle entité, il faut alors utiliser l'identifiant du créancier de l'entreprise qui reprend le contrôle. L'identifiant actuel du créancier est à faire supprimer par écrit par son établissement financier.

4.2 Référence du mandat

La référence du mandat attribuée personnellement par le créancier doit être unique et ainsi univoque pour chaque identifiant du créancier au sein d'un schéma (prélèvement SEPA de base ou prélèvement SEPA interentreprises) et peut par ex. comprendre le numéro de débiteur ou le numéro client. Pour vérifier l'univocité de la référence du mandat, seules les parties a, b et d de l'identifiant sont importantes; la partie c «Creditor Business Code» ne joue aucun rôle dans la vérification. Il est donc interdit d'attribuer sous un identifiant la même référence du mandat à deux Creditor Business Codes différents.

La référence du mandat ne doit pas dépasser les 35 caractères alphanumériques.

5. Les formes standard et combinée du mandat de prélèvement SEPA interentreprises

Le mandat peut être établi comme document distinct, appelée la forme standard du mandat. Une forme alternative est une forme de mandat combinée qui comporte sur le même document/la même page les informations relatives au contrat entre le créancier et le débiteur aussi bien que le mandat de débit par le biais d'un prélèvement SEPA interentreprises. Dans ce cas, la partie relative au contrat ne doit pas être séparée de celle relative au mandat. En outre, les deux parties doivent figurer sur la même page (voir l'exemple sous l'alinéa 8.2).

Les créanciers qui souhaitent utiliser la forme combinée du mandat pour une publication, par exemple dans une revue, sont cependant tenus de respecter les exigences exposées au chapitre 4.

6. L'utilisation du logo SEPA

Le logo SEPA peut être utilisé dans le mandat de prélèvement SEPA interentreprises (voir l'exemple sous l'alinéa 8.1.38.1.3). Il est disponible et téléchargeable, en versions unilingue et bilingue, sur le site Internet de l'European Payments Council (EPC).

http://www.europeanpaymentscouncil.eu/content.cfm?page=sepa_logos

Le logo SEPA doit être utilisé impérativement selon les conditions établies par l'EPC (Terms and Conditions SEPA Logo) que l'on peut trouver sur le site Internet:

http://www.europeanpaymentscouncil.eu/knowledge_bank_detail.cfm?documents_id=111

7. Les noms de champ dans le mandat de prélèvement SEPA interentreprises

Conformément aux directives, les noms de champ suivants doivent être utilisés pour les formes standard et combinée du mandat. En outre, il s'agit d'indiquer les noms de champs dans l'ordre donné ci-dessous.

DB = débiteur, CR = créancier

Numéro de ligne	Nom de champ, élément	À remplir par	Forme du mandat	
			standard	combinée
Titre	Mandat de prélèvement SEPA interentreprises	CR	Obligatoire	Obligatoire
Titre	Référence du mandat	CR	Obligatoire ¹	Obligatoire ¹
Titre	Nom et logo du CR	CR	Facultatif	Facultatif
Autorisation	Texte de l'autorisation de prélèvement et de débit	CR	Obligatoire	Obligatoire
1	Raison sociale du DB	DB	Obligatoire	Obligatoire ²
2	Rue et numéro du DB	DB	Obligatoire	Obligatoire ²
3	Code postal et ville	DB	Obligatoire	Obligatoire ²
4	Pays	DB	Obligatoire	Obligatoire ²
5	Numéro de compte – IBAN	DB	Obligatoire	Obligatoire
6	Établissement financière du DB, nom et BIC	DB	Obligatoire ⁵	Obligatoire ⁵
7	Raison sociale du CR	CR	Obligatoire ³	Obligatoire ^{3,4}
8	Identifiant du CR	CR	Obligatoire	Obligatoire ⁴
9	Rue et numéro	CR	Obligatoire ³	Obligatoire ^{3,4}
10	Code postal et ville	CR	Obligatoire ³	Obligatoire ^{3,4}
11	Pays	CR	Obligatoire ³	Obligatoire ^{3,4}
12	Type de paiement: paiement récurrent ou ponctuel	CR	Obligatoire	Obligatoire
13	Lieu et date de la signature/des signatures	DB	Obligatoire	Obligatoire
Signature	Espace réservé à la signature/aux signatures	DB	Obligatoire	Obligatoire
14	Référence du DB	DB	Facultatif	Facultatif
15	Tiers débiteur	DB	Facultatif	Facultatif
16	Référence du tiers débiteur	DB	Facultatif	Facultatif
17	Tiers créancier	CR	Facultatif	Facultatif
18	Référence du tiers créancier	CR	Facultatif	Facultatif
19	Numéro de référence du présent contrat	CR	Facultatif	Facultatif
20	Description/objectif de ce contrat	CR	Facultatif	Facultatif
Infos	Veillez retourner ce formulaire à	CR	Facultatif	Facultatif
Infos	Zone réservée à l'usage exclusif du créancier	CR	Facultatif	Facultatif

Tableau 1: aperçu du nom des champs

- ¹ La référence du mandat n'est pas toujours connue au moment de la signature du mandat par le débiteur. Cependant le créancier doit communiquer, au débiteur, la référence unique du mandat le plus rapidement possible.
- ² S'agissant de la forme combinée du mandat, si ces éléments figurent dans la partie relative au contrat, il n'est pas nécessaire de les répéter dans celle relative au mandat.
- ³ Si le créancier souhaite pré-imprimer ces éléments, il est possible de les réunir dans un seul champ ou de les indiquer dans le logo du créancier.
- ⁴ S'agissant de la forme combinée du mandat, si ces éléments pour le créancier figurent dans la partie relative au contrat, il n'est pas nécessaire de les répéter dans celle relative au mandat.
- ⁵ **Le BIC de l'établissement financier du créancier doit figurer dans le mandat de prélèvement SEPA interentreprises jusqu'au 31 janvier 2016.**

8. Modèles pour la mise en page du mandat de prélèvement SEPA interentreprises

Voici quelques modèles pour la mise en page du mandat de prélèvement SEPA interentreprises. Ils concernent des mandats de prélèvement SEPA interentreprises où le débiteur se trouve en région francophone et le créancier dispose d'un compte bancaire en Suisse.

8.1 La forme standard du modèle de prélèvement SEPA interentreprises

8.1.1 Prélèvement SEPA interentreprises répétitif (français)

- Sans éléments facultatifs

LOGO, Exemple SA, rue d'exemple 1, 1200 Genève, Suisse	
Identifiant du créancier: CH07ZZZ00000012345	
<hr/>	
Mandat de prélèvement SEPA interentreprises	
Référence du mandat: ABCD01	
<hr/>	
<i>En signant ce mandat, vous autorisez d'un côté l'Exemple SA à envoyer des instructions à votre établissement financier pour débiter votre compte au moyen d'un prélèvement, et de l'autre votre établissement financier à débiter votre compte conformément aux instructions d'Exemple SA.</i>	
<i>Ce mandat est réservé uniquement aux prélèvements interentreprises. Vous n'êtes pas en droit de demander à votre établissement financier le remboursement de la somme débitée. Vous êtes cependant habilité à demander à votre établissement financier de ne pas débiter votre compte jusqu'au jour de l'échéance du paiement.</i>	
Raison sociale du créancier	_____
Rue et numéro	_____
Code postal et ville	_____
Pays	_____
Numéro de compte – IBAN	_____
Établissement financier – nom et BIC	_____
Type de paiement	Paiement répétitif
Lieu et date	_____
Signature(s)	_____

8.1.2 Prélèvement SEPA interentreprises ponctuel (français)

- La modification apportée au prélèvement interentreprises ponctuel est marquée en jaune
- Sans éléments facultatifs
- Format oblong

Exemple SA
Rue d'exemple 1
1200 Genève
Suisse

Identifiant du
créancier:
CH07ZZZ00000012345

Mandat de prélèvement SEPA interentreprises - référence du mandat: ABCD01

En signant ce mandat, vous autorisez d'un côté l'Exemple SA à envoyer des instructions à votre établissement financier pour débiter votre compte au moyen d'un prélèvement, et de l'autre votre établissement financier à débiter votre compte conformément aux instructions d'Exemple SA.

Ce mandat est réservé aux prélèvements SEPA interentreprises. Vous n'êtes pas en droit de demander à votre établissement financier le remboursement de la somme débitée. Vous êtes cependant habilité à demander à votre établissement financier de ne pas débiter votre compte jusqu'au jour de l'échéance du paiement.

Raison sociale du
débitéur _____

Numéro de compte – IBAN _____

Rue et numéro _____

Établissement financier –
Nom et BIC _____

Code postal et ville _____

Pays _____

Date et lieu _____

Signature(s) _____

Type de paiement: **Paiement ponctuel**

8.1.3 Prélèvement SEPA interentreprises répitif, en 4 langues et avec logo SEPA

- Sans éléments facultatifs
- Dans les trois langues nationales suisses et en anglais, utilisable par exemple pour un mandat destiné à un débiteur suisse




Muster AG, Beispielstrasse 1, 8000 Zürich, Schweiz

CH07ZZZ00000012345
*Identifikationsnummer des Zahlungsempfängers/Identifiant du créancier/
 Codice identificativo del creditore/Creditor Identifier*

SEPA-Firmenlastschrift-Mandat

Mandat de prélèvement SEPA interentreprises/Mandato per addebito diretto SEPA tra imprese/SEPA Business-to-Business Direct Debit Mandate

ABCD01

*Mandatsreferenz – vom Zahlungsempfänger auszufüllen
 Référence du mandat – à compléter par le créancier
 Riferimento del mandato – da indicare a cura del creditore
 Mandate reference – to be completed by the creditor*

SEPA-Firmenlastschrift-Mandat	Mandat de prélèvement SEPA interentreprises	Mandato per addebito diretto SEPA tra imprese	SEPA B2B Direct Debit Mandate
<p>Mit der Unterzeichnung dieses Mandats ermächtigen Sie einerseits die Muster AG, Ihr Finanzinstitut anzuweisen, Ihr Konto mittels Lastschrift zu belasten, und andererseits ermächtigen Sie Ihr Finanzinstitut, Ihr Konto entsprechend den Weisungen der Muster AG zu belasten.</p> <p>Dieses Mandat gilt nur für Einzüge unter Firmen. Sie haben nach erfolgter Belastung gegenüber Ihrem Finanzinstitut keinen Anspruch auf Rückerstattung des belasteten Betrags. Sie sind jedoch berechtigt, Ihr Finanzinstitut bis zum Fälligkeitstag der Zahlung anzuweisen, Ihr Konto nicht zu belasten.</p>	<p>En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Exemple SA à envoyer des instructions à votre établissement financier pour débiter votre compte, et votre établissement financier à débiter votre compte conformément aux instructions d'Exemple SA.</p> <p>Ce mandat est réservé uniquement aux prélèvements SEPA interentreprises. Vous n'êtes pas en droit de demander à votre établissement financier le remboursement de la somme débitée. Vous êtes cependant habilité à demander à votre établissement financier de ne pas débiter votre compte jusqu'au jour de l'échéance du paiement.</p>	<p>La sottoscrizione del presente mandato comporta l'autorizzazione a Esempio SA a richiedere alla banca del debitore l'addebito del suo conto e l'autorizzazione alla banca del debitore di procedere a tale addebito conformemente alle disposizioni impartite da Esempio SA.</p> <p>Il presente mandato è riservato esclusivamente ai rapporti tra imprese. Il debitore non ha diritto al rimborso dalla propria banca successivamente all'addebito sul suo conto, ma ha diritto di chiedere alla propria banca che il suo conto non venga addebitato entro fino alla data in cui il pagamento è dovuto.</p>	<p>By signing this mandate form, you authorize Example Ltd to send instructions to your bank to debit your account and your financial institution to debit your account in accordance with the instructions from Example Ltd.</p> <p>This mandate is only intended for business-to-business transactions. You are not entitled to a refund from your bank after your account has been debited, but you are entitled to request your bank not to debit your account up until the day on which the payment is due.</p>

Firmenname des Zahlungspflichtigen/ Nom du débiteur/Nome del debitore/ Name of the debtor	
Anschriit des Zahlungspflichtigen/ Votre adresse/Indirizzo/Your address	
Kontonummer des Zahlungspflichtigen/ Les coordonnées de votre compte/ Conto di addebito/Your account number	
Finanzinstitut des Zahlungspflichtigen/ Établissement financier du débiteur/banca/bank	
Zahlungsart/Type de paiement/ Tipo di pagamento/Type of payment	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Wiederkehrende Zahlung/Paiement répitif/ Pagamento ricorrente/Recurrent payment</i> <input type="checkbox"/> <i>Einmalige Zahlung/Paiement ponctuel/ pagamento singolo/One-off payment</i>
Unterschrift(en)/Signature(s)/ Firma (Firme)/Signature(s)	

Der Gebrauch des SEPA-Logos erfolgt gemäss den Bedingungen des European Payments Council./L'utilisation de la marque de SEPA est sous le permis de l'European Payments Council./L'uso del marchio di SEPA è sotto l'autorizzazione dal Consiglio europeo di pagamenti./Use of the SEPA logo is under license from the European Payments Council.

8.1.4 Prélèvement SEPA interentreprises récurrent (italien)

- Sans éléments facultatifs

LOGO, Esempio SA, Via 1, 8000 Zurigo, Svizzera

Codice identificativo del creditore: CH07ZZZ00000012345

Mandato per addebito diretto SEPA tra imprese

Riferimento del mandato: ABCD01

La sottoscrizione del presente mandato comporta l'autorizzazione a Esempio SA a richiedere alla banca del debitore l'addebito del suo conto e l'autorizzazione alla banca del debitore di procedere a tale addebito conformemente alle disposizioni impartite da Esempio SA.

Il presente mandato è riservato esclusivamente ai rapporti tra imprese. Il debitore non ha diritto al rimborso dalla propria banca successivamente all'addebito sul suo conto, ma ha diritto di chiedere alla propria banca che il suo conto non venga addebitato fino alla data in cui il pagamento è dovuto.

Nome della ditta _____

Via e numero civico _____

Codice postale e località _____

Paese _____

Numero del conto – IBAN _____

BIC _____

Tipo di pagamento Ricorrente

Luogo e data di sottoscrizione _____

Firma/e _____

8.1.5 Prélèvement SEPA interentreprises répétitif (français)

- Sans éléments facultatifs

LOGO, Exemple SA, Rue d'Exemple 1, 1200 Genève, Suisse

Identifiant du créancier: CH07ZZZ00000012345

Mandat de prélèvement SEPA interentreprises

Référence unique du mandat: ABCD01

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'Exemple SA à envoyer des instructions à votre établissement financier pour débiter votre compte, et votre établissement financier à débiter votre compte conformément aux instructions de l'Exemple SA.

Ce mandat est réservé uniquement aux prélèvements SEPA interentreprises. Vous n'êtes pas en droit de demander à votre établissement financier le remboursement d'un prélèvement SEPA interentreprises une fois que le montant est débité de votre compte. Vous pouvez cependant demander à votre établissement financier de ne pas débiter votre compte jusqu'au jour de l'échéance.

Nom de l'entreprise _____

Numéro et nom de la rue _____

Code postal et ville _____

Pays _____

Numéro de compte – IBAN _____

BIC _____

Type de paiement Paiement répétitif

Signé à lieu et date _____

Signature(s) _____

8.2 La forme combinée du mandat de prélèvement SEPA interentreprises

8.2.1 Prélèvement SEPA interentreprises répétitif où le mandat fait partie du contrat (éditeur de presse)

- Deux éléments facultatifs (voir tableau 1, ligne «infos»): «Veuillez retourner ce formulaire à» (en renvoyant à la copie du mandat conformément au chapitre 4) et «Zone réservée à l'usage exclusif du créancier». Ces modifications sont marquées en jaune.
- Si ces indications pour le débiteur figurent dans la partie relative au contrat, il n'est pas nécessaire de les répéter dans celle relative au mandat. En outre, les deux parties doivent figurer sur la même page.

Éditeur de presse SA, Rue d'Exemple 1, 1200 Genève, Suisse

Identifiant du créancier:

CH07ZZZ00000012345

Nous souhaitons lire régulièrement le journal «Nom du journal xyz». Nous réglons par le biais d'un mandat de prélèvement SEPA interentreprises.

Raison sociale

Rue et numéro

Code postal et ville

Pays

Droit de résiliation de l'abonnement au journal: Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit.

Mandat de prélèvement SEPA interentreprises – référence du mandat: ABCD01

En signant ce mandat, vous autorisez d'un côté l'Éditeur de presse SA à envoyer des instructions à votre établissement financier pour débiter votre compte au moyen d'un prélèvement, et de l'autre votre établissement financier à débiter votre compte conformément aux instructions de l'Éditeur de presse SA.

Ce mandat est réservé uniquement aux prélèvements interentreprises. Vous n'êtes pas en droit de demander à votre établissement financier le remboursement de la somme débitée. Vous êtes cependant habilité à demander à votre établissement financier de ne pas débiter votre compte jusqu'au jour de l'échéance du paiement.

Numéro de compte – IBAN _____

Établissement financier – nom et BIC _____

Type de paiement Paiements répétitifs

Lieu et date _____

Signature(s) _____

Veuillez envoyer une copie du mandat signé à votre établissement financier et l'original à l'adresse suivante:

**Éditeur de presse SA, Service clientèle,
Case postale, CH-1200 Genève**

Veuillez ne rien remplir ici (l'éditeur de presse s'en charge):

N° de client: _____
Numéro: _____
Début: _____